



NAO 2008 :

Même pas de quoi compenser l'inflation !

La CGT Radio France n'a pas signé l'accord sur la Négociation Annuelle Obligatoire sur les salaires.

L'augmentation générale de 1,1 % du salaire de qualification* au 1^{er} juillet 2008, alors que l'inflation sur les 12 derniers mois est de 3,3 %, est bien en dessous de ce qu'attendent les salarié-e-s. Les autres mesures contenues dans cet accord, parce qu'elles sont catégorielles, ne compensent en aucune manière la faiblesse de cette augmentation.

Le chantage de la direction (1,1 % si vous signez, 0,8 % si vous ne signez pas) n'est pas acceptable. D'ailleurs, la Direction elle-même n'a jamais pensé que la CGT entrerait dans ce jeu peu subtil.

Sur la suppression de l'abattement de zone (0,4 % ou 0,7 % de déduction sur les salaires des personnels de région en fonction de leur zone géographique de travail) : des salarié-e-s soutenus entre autres par la CGT ont déjà obtenu en justice que Radio France ne leur applique plus cet abattement et reverse les sommes retenues à tort. Radio France inclut donc dans la NAO 2008 des sommes qu'elle aurait de toute façon dû payer et, pire, étale sur 5 ans cette suppression.

Autre point d'importance : le fait que les augmentations générales ne passent plus par le point d'indice dévalorise les grilles salariales et donne des salaires d'embauche de plus en plus faibles, puisque jamais revalorisés.

Enfin, la direction fait preuve de la plus mauvaise foi dans son dernier texto en disant que ces propositions conduisent à une augmentation moyenne d'environ 3 %. Elle y inclut les CPS annuelles, les avancements automatiques et les promotions internes suite à des emplois vacants ou la création de postes d'encadrement ! Autant dire que pour la majorité des salarié-e-s, c'est bien d'une baisse du pouvoir d'achat dont il s'agit ! Et pour les salarié-e-s au cachet et en contrat de grille, selon les critères de la Direction, la revalorisation serait de fait seulement de 1,5 %, soit de moitié moins que pour les PTA.

Les seuls motifs de satisfaction pour la CGT seraient l'augmentation des tickets restaurant pour les régions et le rééquilibrage de la participation financière de Radio France sur le régime frais de santé pour les personnels à temps partiel, notamment les chargé-e-s d'accueil, que nous avons demandé au dernier CCE. Par ailleurs nous contestons que Radio France utilise la NAO pour augmenter sa participation initiale insuffisante.

Notre signature vaut plus cher que ça !

* Donc salaires hors prime de fin d'année ou indemnités de fonctions, et toutes primes.

Paris, le 4 juillet 2008

SNRT-CGT de RADIO FRANCE ☎ 116, avenue Kennedy 75220 PARIS CEDEX 16 pièce 9533

📞 01 56 40 28 83 📠 01 56 40 34 05 📧 e-mail contact@cgt-radiofrance.org

Site internet : <http://www.cgt-radiofrance.org>